



KIM BOUCHARD
avocate

e-document	T-1805-21-ID 1	
F I L E D	FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE November 29, 2021 29 novembre 2021	D É P O S É
Justin Desousa		
MTL		1

Dossier no :

COUR FÉDÉRALE

CHRISTOPHER LILL

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

DEMANDE

(Règle 301 des Cours fédérales)

Avis de demande

AU DÉFENDEUR :

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par le demandeur. La réparation demandée par celui-ci est exposée ci-après.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à Montréal.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez déposer un avis de comparution établi selon la formule 305 des [Règles des Cours fédérales](#) et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, au demandeur lui-même, **DANS LES DIX JOURS** suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Kim Bouchard, Avocate
Kim@kbavocate.com



960, rue Saint-Louis, Joliette (Qc) J6E 3A4
Tél. : 450 937-3487 | Fax : 450 312-0292
Sans frais : 1 844 312-0292

Molly Huard, Avocate
Molly@kbavocate.com



KIM BOUCHARD

avocate

Des exemplaires des Règles des Cours fédérales ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (n° de téléphone : 613-992-4238), ou à tout bureau local.

SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.

29 novembre 2021

Délivré par : _____

(Fonctionnaire du greffe)

Adresse du bureau local : _____

DESTINATAIRES : Procureur général du Canada
Ministère de la justice
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Est, 9^e étage
Montréal (Québec H2Z 1X4)

Kim Bouchard, Avocate
Kim@kbavocate.com



960, rue Saint-Louis, Joliette (Qc) J6E 3A4
Tél. : 450 937-3487 | Fax : 450 312-0292
Sans frais : 1 844 312-0292

Molly Huard, Avocate
Molly@kbavocate.com



KIM BOUCHARD
avocate

Demande

La présente est une demande de contrôle judiciaire concernant :

Conformément aux articles 18(1)a) et 18(1)b) de la *Loi sur les Cours fédérales*, la présente est une demande de contrôle judiciaire d'une décision rendue le 9 octobre 2021 par le service correctionnel du Canada et reçue par le demandeur le 29 octobre 2021.

L'objet de la demande est le suivant :

DÉCLARER déraisonnable la décision rendue ;

ORDONNER au défendeur de détruire toute photographie ou vidéo prise par la sous-directrice avec son téléphone portable le ou vers le 6 mai 2020 ;

ORDONNER au défendeur de cesser toute mesures de représailles et d'harcèlement à l'égard du demandeur ;

DÉCLARER illégale la fouille de la cellule du demandeur effectuée le ou vers le 25 juin 2020 ;

DÉCLARER illégal le déplacement pénitentiaire effectué le ou vers le 25 juin 2020 ;

ORDONNER au défendeur d'émettre une lettre d'excuse officielle ;

ORDONNER le retrait de toute information liée à la fouille et au déplacement pénitentiaire déclaré illégaux ;

RENDRE toute autre mesure appropriée ;

LE TOUT, sans dépens

Les motifs de la demande sont les suivants :

Le défendeur a été victime d'harcèlement, tel que défini par l'annexe A de la Directive du commissaire (DC) 081 ;

Suivant les paragraphes 47 et 48 de la Directive du Commissaire (DC) 081, le demandeur est en mesure de démontrer qu'une fois prouvées, ses allégations seraient conformes à la définition d'harcèlement ;

Le Service correctionnel a erré en refusant d'établir que le demandeur était victime d'harcèlement lors de la suspension de travail du demandeur, laquelle suspension n'a pas été effectuée en conformité avec la Direction du commissaire (DC) 730 ;

Kim Bouchard, Avocate
Kim@kbavocate.com



960, rue Saint-Louis, Joliette (Qc) J6E 3A4
Tél. : 450 937-3487 | Fax : 450 312-0292
Sans frais : 1 844 312-0292

Molly Huard, Avocate
Molly@kbavocate.com



KIM BOUCHARD

avocate

Le Service correctionnel a erré dans sa décision en indiquant que le demandeur n'avait subi aucune menace ou harcèlement lors d'une rencontre avec l'ARS en lien avec un appel logé à l'Agence de la santé publique du Canada, tel qu'il le sera plus amplement démontré à l'audience ;

Le Service correctionnel a erré dans sa décision en indiquant qu'il ne pouvait être conclu que le demandeur avait subi du harcèlement lorsque la sous-directrice aurait pris des photographies ou vidéos de ce dernier, contre son gré, le 15 mai 2020 ;

Le Service correctionnel a erré dans sa décision en indiquant que le demandeur ne pouvait avoir été victime d'harcèlement lors de la fouille de sa cellule subie le ou vers le 25 juin 2020 ;

Le Service correctionnel a erré dans sa décision en indiquant que le demandeur ne pouvait avoir été victime d'harcèlement en lien avec le retrait de soutien du Centre de guérison Waseskun à la suite de l'intervention du Service correctionnel ;

Les erreurs du Service correctionnel sont telles que l'intervention de la Cour s'avère nécessaire.

Les documents ci-après sont présentés à l'appui de la demande :

P-1	Requête du Demandeur faite à la Directrice adjointe aux Opérations, Madame Patricia Tranche-Montagne, datée du 18 octobre 2018
P-2	En liasse, requêtes du Demandeur fait au Gestionnaire Correctionnel, Monsieur Hugo Bazinet, datées du 25 mars 2020 ;
P-3	Mise en demeure datée du 26 mars 2020 transmise au Directeur de l'établissement Archambault, Monsieur Stéphane Lalande, par la procureure du Demandeur ;
P-4	Lettre envoyée au Ministre de la sécurité publique et de la protection civile, Monsieur Bill Blair, à la Commissaire du Service Correctionnel du Canada, Madame Anne Kelly, au Bureau de l'Enquêteur Correctionnel du Canadan, Monsieur Ivan Zinger, à Madame la sénatrice Kim Pate, datée du 26 mars 2020 par la procureure du Demandeur ;
P-5	Formularie de suspension d'un délinquant d'une affectation à un programme daté du 30 mars 2020 ;

Kim Bouchard, Avocate
Kim@kbavocate.com



960, rue Saint-Louis, Joliette (Qc) J6E 3A4
Tél. : 450 937-3487 | Fax : 450 312-0292
Sans frais : 1 844 312-0292

Molly Huard, Avocate
Molly@kbavocate.com



KIM BOUCHARD

avocate

P-6	Réponse à la mise en demeure du 26 mars 2020 de la part du directeur de l'établissement Archambault, Monsieur Stéphane Lalande, à la procureure du Demandeur ;
P-7	Requête du demandeur au Chef des travaux, Monsieur Mathieu Lantagne, datée du 2 avril 2020 ;
P-8	Mise en demeure datée du 16 avril 2020 transmise au Directeur de l'établissement Archambault, Monsieur Stéphane Lalande, par la procureure du Demandeur ;
P-9	Requête du Demandeur à l'agente de liaison autochtone, Madame Véronique Landry, datée du 17 avril 2020 ;
P-10	Réponse à la mise en demeure du 16 avril 2020 de la part du Directeur de l'établissement Archambault, Monsieur Stéphane Lalande, transmise à la procureure du Demandeur, datée du 30 avril 2020 ;
P-11	Requête du Demandeur fait à la Gestionnaire Correctionnel, Madame Claudia Larivée, datée du 1 ^{er} mai 2020 ;
P-12	Réplique de la procureure du Demandeur datée du 3 mai 2020 à la réponse du directeur de l'établissement Archambault, Monsieur Stéphane Lalande, en lien avec la mise en demeure datée du 16 avril 2020 ;
P-13	Réponse de la part du Directeur de l'établissement Archambault, Monsieur Stéphane Lalande, datée du 13 mai 2020, à la réplique de la procureure du Demandeur datée du 3 mai 2020 ;
P-14	Requête du Demandeur fait à la sous-directrice de l'établissement Archambault, Madame Lyne Champagne, datée du 13 mai 2020 ;
P-15	Lettre envoyée par la Commissaire adjointe – secteur des Communications et de l'engagement, du Service correctionnel du Canada, Madame Kristan Gagnon, datée du 18 septembre 2020, au Demandeur ;
P-16	Lettre envoyée par le Bureau de l'Enquêteur Correctionnel du Canada, datée du 17 décembre 2020, au Demandeur ;

Kim Bouchard, Avocate
Kim@kbavocate.com



960, rue Saint-Louis, Joliette (Qc) J6E 3A4
Tél. : 450 937-3487 | Fax : 450 312-0292
Sans frais : 1 844 312-0292

Molly Huard, Avocate
Molly@kbavocate.com



KIM BOUCHARD
avocate

P-17	Registre d'interventions du dossier du Demandeur du 2 mars 2020 au 3 juillet 2020 ;
P-18	Réponse au grief final no V30R00060351

Signée le 29 novembre 2021

Kim Bouchard
Avocate du demandeur
960, rue Saint-Louis
Joliette (Québec) J6E 3A4

Kim Bouchard, Avocate
Kim@kbavocate.com



960, rue Saint-Louis, Joliette (Qc) J6E 3A4
Tél. : 450 937-3487 | Fax : 450 312-0292
Sans frais : 1 844 312-0292

Molly Huard, Avocate
Molly@kbavocate.com